

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Septembre 1873.

Chronique générale.

NOS MILLIARDS EN ALLEMAGNE.

Tout le monde sait, dit l'Assemblée nationale, que la rançon de la France, arrêtée entre MM. Thiers et Bismark, ratifiée par l'Assemblée nationale, a été fixée, en dehors de l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine, à cinq milliards de francs. En vingt-six mois, le Trésor français a payé à nos avides vainqueurs 5,558,297,000 fr., chiffre comportant le capital, les intérêts et la rançon de 200 millions imposée à la Ville de Paris.

De cette somme énorme, 255 millions ayant été distraits pour le prix du rachat du chemin de fer de l'Est, la France, qui a soldé, ces temps derniers, ce qu'elle restait devoir encore à l'Allemagne, se trouve avoir versé dans les caisses allemandes la somme fabuleuse de 5 milliards 533,297,000 fr.

S'il faut en croire les calculs publiés par un financier bien informé, la plus grande partie de cette colossale rançon aurait été employée en frais de guerre, achats de fusils, fonte de canons, constructions de forteresses, etc., et il ne resterait plus à partager entre les Etats de la Confédération du Nord que 255 millions environ.

Mais il paraît que l'intendance allemande a pu faire de grosses économies sur la somme payée par la France pour l'entretien des troupes d'occupation.

Le *Moniteur universel*, qui se tient au courant de tout ce qui se passe en Allemagne, rapporte que, grâce aux économies dont nous venons de parler, tous les capitaines de l'armée d'occupation ont reçu 4,500 francs de gratification et les lieutenants 750. Une somme ronde a été accordée à chaque soldat qui, toutefois, ne la devra toucher qu'à sa libération du service.

En attendant, l'argent sera placé et les intérêts perçus seront distribués au trouper qui, aux fêtes militaires, pourra boire quelques chopos de plus.

Toutes ces largesses n'absorberont qu'un tiers des économies faites sur l'argent de la France. Le deuxième tiers servira à compléter le matériel des troupes qui ont occupé notre pays.

Le troisième tiers sera placé et formera une caisse de secours.

On voit que M. Thiers, si ménager de ses deniers privés, s'était montré bien large en ce qui concerne les frais d'occupation réclamés par nos vainqueurs.

On conçoit très-bien d'après cela que M. le prince de Bismark aimât à traiter avec M. Thiers. Le *petit bourgeois* savait faire les choses royalement. Reste à savoir si, après s'être montré un si mauvais intendant, l'honorable député viendra traiter devant la Chambre la grave question de l'intendance.

Au dire de la *Patrie*, M. Thiers est attendu à Paris du 4 au 7 octobre au plus tard. Quoique les journaux radicaux l'aient plusieurs fois démenti, notre confrère affirme itérativement qu'une délégation de l'extrême-gauche est allée tout récemment trouver l'ancien président pour recevoir ses instructions et lui porter des renseignements.

D'après les journaux prussiens ou prussophiles, l'empereur d'Autriche avait donné un régiment à Victor-Emmanuel. Tel était probablement le désir de Berlin, peut-être aussi celui du comte Andrassy, mais il n'en est rien. François-Joseph a été très-poli, courtois comme on l'est toujours en pareil cas, mais rien de plus.

L'impératrice, venue à Vienne par ordre et conformément à l'usage, pour recevoir le visiteur italien, l'a salué, en effet, à son arrivée, et n'a plus reparu.

Elle a été prise d'un si grand mal de gorge, que le *galantuomo* n'a pas même pu être ad-

seul le combat, ils réunissent contre lui tous leurs efforts.

Une grêle de boulets sillonnent les ponts du navire dont les murailles volent en éclats.

Cette lutte inégale ne fait que doubler l'énergie de Dupetit-Thouars et de ses matelots ; c'est aux cris de *Vive la République !* que chaque volée du glorieux navire va porter le ravage et la mort au milieu des rangs anglais.

Cependant, il faut que cette héroïque résistance ait un terme ; assailli de tous les côtés à la fois, le *Tonnant* doit succomber.

Meurtri et le bras emporté par les éclats qui volent de toutes parts, déjà Dupetit-Thouars a roulé de son banc de quart, mais il s'est relevé en encourageant son équipage.

La douleur ne peut rien sur cette âme de fer. Il se fait replacer à son poste de combat et sa voix commande le feu avec une nouvelle énergie. Une volée ennemie vient l'atteindre encore et lui emporter les deux jambes. Une généreuse colère anime le noble capitaine.

mis à prendre congé en personne le soir de son départ.

On signale le passage sur nos frontières de l'Est d'un grand nombre d'Allemands, que l'on dit être des officiers prussiens habillés en bourgeois, se rendant en Espagne. Les départements de la Meurthe, des Vosges, de la Haute-Saône et du Doubs en ont vu passer un certain nombre qu'on peut estimer à 1,200 et 1,500 depuis les premiers jours de septembre.

Voici un ordre de la place de Paris, qui prouve que si les frères et amis sont incorrigibles, l'autorité militaire n'est pas disposée à se laisser intimider :

Ordre de la place de Paris du 23 septembre 1873.

Le garde Castelli, de la 2^e légion de la garde républicaine, de service dans la soirée du 21 septembre à la porte du bal Chamy, rue des Poissonniers, n° 31, pour faire respecter l'ordre public, a été assailli, insulté et menacé par une bande d'individus de la pire espèce, ameutés par l'un d'eux, qu'il avait dû expulser précédemment du bal sur la réquisition du propriétaire pour cause de scandale.

Devant l'attitude menaçante de ces forcenés dont l'un brandissait un couteau, Castelli dut mettre le sabre à la main, pour se défendre contre cet homme qui lui portait lâchement un violent coup de couteau dans le dos.

Cette blessure très-grave a lésé un poumon et met en danger la vie de Castelli. Le meurtrier a été arrêté.

En présence de cet acte d'agression sauvage et du crime qui en est résulté, considérant que l'établissement du sieur Chamy est fréquenté habituellement par la lie de la population animée des instincts les plus pernicieux et des plus mauvais sentiments à l'égard du pays et de l'armée, le général, commandant la place, décide que cet éta-

blissement sera consigné à la troupe à dater de ce jour.

M. le commandant de la gendarmerie et MM. les chefs de corps sont priés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de cette mesure.

Le général commandant la place,
Signé : DE GESLIN.

Le *Temps* annonce que le projet des nouvelles fortifications de Paris a été définitivement arrêté par le conseil de défense dans sa dernière séance.

Ces nouvelles fortifications consistent en dix-neuf grands ouvrages répandus sur une circonférence distante en moyenne de seize à vingt kilomètres de l'enceinte actuelle et reliés entre eux par une ligne de chemin de fer. Versailles, Poissy et Saint-Germain se trouvent sur cette ligne et en dedans de celle des forts. Ceux-ci sont très-rapprochés les uns des autres au sud et à l'ouest. Au sud-est l'un d'eux s'avance jusqu'au près de Coulommiers.

C'est le premier jeudi de novembre que l'Académie française s'occupera des trois élections à faire en remplacement des trois membres défunts.

Le troisième et le quatrième jeudi du même mois auront lieu les réceptions consécutives de MM. de Lomenil et Saint-René-Taillandier.

Les élections n'auront lieu très-probablement que vers le 28 décembre.

Quant à la réception de M. Emile Ollivier, c'est à tort que le *Times* l'annonçait ces derniers jours. Il n'en est nullement question à l'Institut.

Les journaux de Marseille annoncent qu'une importante fabrique d'allumettes a intenté un procès à la régie des contributions qui a voulu hier faire suspendre la fabrication avant l'expropriation des propriétaires. La régie a employé la force malgré les vives protestations des fabricants, et a sé-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CAPITAINE DUPETIT-THOUARS.

(Suite et fin.)

Bientôt l'*Orient*, qui soutenait aussi glorieusement la lutte, rejeta sur le *Tonnant* le *Belléophon* tout démâté par les volées du vaisseau amiral. Le feu du *Tonnant*, cette atmosphère de mort, réduisit bientôt le vaisseau anglais à amener son pavillon, qu'on n'eut pas le temps de remplacer par celui de la République.

Mais un effroyable malheur vient frapper la flotte française ; le vaisseau amiral est la proie des flammes qui s'élèvent déjà jusqu'au sommet des mâts.

Les Anglais, certains que cette proie ne peut leur échapper, abandonnent le vaisseau incendié, et comme c'est le *Tonnant* qui, par sa résistance énergique, soutient

de sauter.

Un lugubre silence succède à cette terrible explosion, mais bientôt le bruit de la mousqueterie et les sours mugissements du canon se font entendre de nouveau.

Les vaisseaux sont enveloppés par un voile épais de fumée que les éclairs de l'artillerie peuvent percer à peine.

A la faveur de l'obscurité, le *Tonnant* put échapper aux ennemis qui l'enserraient, mais, démâté, sans gouvernail, il vint échouer au rivage où plus tard l'heureux Nelson s'en empara.

Ne pouvant le défendre, ses héroïques matelots l'avaient abandonné.

La résistance du *Tonnant* avait sauvé les débris de notre flotte qui put s'éloigner sans craindre d'être poursuivie : le vainqueur avait payé cher sa victoire, et il était aussi maltraité que les vaincus.

Ainsi finit le capitaine Dupetit-Thouars. Sa mort fit dans notre marine un vide que l'on fut longtemps à combler. L'histoire conservera son nom dans les pages qu'elle consacre à la mémoire de ceux qui se dévouent

questré des quantités considérables de marchandises déjà timbrées. Les journaux ajoutent : Il s'agit de décider si le fisc peut interdire une industrie libre aussi longtemps que la loi sur le monopole n'est pas exécutée, l'interdiction causant un grave préjudice aux fabricants et aux nombreux ouvriers qu'ils occupent.

* * *

On sait que, depuis la guerre, le prix des cristalleries, des glaces et des verres à vitres a subi une notable augmentation, la plupart des grands établissements qui fournissent ces produits d'une industrie essentiellement française étant situés dans la portion du territoire national cédé à l'Allemagne.

Nous apprenons qu'un grand nombre de verreries et de cristalleries importantes s'organisent en ce moment aux environs de Nancy, de Chaumont et de Langres, sous la direction de contre-maîtres et d'ouvriers d'Alsace-Lorraine qui ont opté pour la nationalité française. Cette grande branche de notre industrie va donc nous revenir ; il en résultera une prompte diminution des prix élevés que ces produits ont atteints.

* *

LETRES DE GARIBALDI.

Deux récentes lettres de Garibaldi sont à ramasser. On y voit cette fleur d'insanité dans laquelle il n'a point d'émules, et que ne peuvent égaler M. Hugo et M. Michelet, les premiers après lui ; mais c'est le moindre mérite de ces lettres. Elle révèlent des desseins politiques sérieux. Comme le dit très à propos la *Correspondance de Genève*, Garibaldi n'est pas seulement un imbécile, c'est un précurseur. Ce fou est la voix de tous les scélérats de l'Europe. Prenons donc ces lettres pour un mot d'ordre donné à l'armée du mal dans le monde entier. On lui promet d'abord un gigantesque assassinat, et ensuite la victoire.

« Caprera, 2 septembre.

» Mon cher Aroldi,

» Notre duel avec la France est sur un volcan où je crains d'aventurer mon pied.

» Les prêtres, dites-vous... — Oui, l'extermination des prêtres doit précéder le conflit, ou nous serions perdus.

» Mario me fait trop d'honneur en m'assignant le poste suprême de bataille ; mais assurément si je pouvais inspirer à la jeunesse italienne la confiance qui me domine, la victoire serait certaine.

» Qu'il vous suffise que j'ai toujours cru l'armée italienne capable d'un Wissembourg et d'un Worth, aussi bien que l'armée prussienne, que j'estime la première du monde.

» On m'accusera de présomption, mais je suis convaincu que la défaite de Mac-Mahon à la droite de l'armée française a décidé de la campagne de 1870-71.

» Toujours votre

» G. GARIBALDI. »

Il est sans doute plus facile à l'armée italienne d'exterminer les prêtres que de gagner une bataille sur les Français. Cepen-

pour leur pays et qui sacrifient leur vie à l'accomplissement d'un glorieux devoir.

Il y a quelques années, un voyageur trouva près de la rade d'Aboukir, au-dessus de la porte d'une de ces cabanes de bédouins éparses sur les mornes de la grève, une planche en noyer, brisée circulairement et noircie à ses extrémités.

On pouvait voir, sur une des faces de cette planche, quelques traces des clous qui avaient servi à attacher les lettres d'un nom dont le commencement pouvait se déchiffrer encore ; on lisait distinctement :

TON.....

C'était le dernier vestige du vaisseau que commandait Dupetit-Thouars ; c'était le seul souvenir qui restât de ce noble capitaine qui, par sa mort héroïque, jeta quelques reflets de gloire sur l'un des plus grands désastres de notre histoire maritime.

dant le premier succès faciliterait le second, dont on pourrait d'ailleurs charger les Prussiens.

L'autre lettre est adressée à M. Castelar. Elle nous apprend une chose qui est le plus grand honneur que la république espagnole se soit fait jusqu'ici :

« 18 septembre.

» Cher Cerretti,

» J'ai écrit à Castelar dans les termes suivants :

» Nous ne vous avons pas offert nos services, parce que nous étions convaincus que vous n'en avez pas besoin, et nous sommes bornés à faire des vœux pour la république espagnole. J'avais demandé à Orense si l'on avait besoin de volontaires, et je n'ai pas eu de réponse. C'est pourquoi, sans dissuader ceux qui veulent partir, je n'ai pas cru devoir faire des appels.

» Toujours votre

» G. GARIBALDI. »

Orense, qui est, croyons-nous, marquis, n'a pas répondu à Garibaldi. Il y a encore quelque fierté chez les Espagnols. On conçoit d'ailleurs qu'ils aient assez d'eux-mêmes, sans recourir aux volontaires italiens. Ils ne montrent aucun besoin qu'on leur apprenne à assassiner, ni qu'on les aide.

La Liberté italienne, confidente du cabinet piémontais, admire pleinement la lettre à Castelar, et ne blâme pas celle à Aroldi, touchant la grande extermination. « Que le général n'en doute pas, dit-elle ; viendra le temps où la patrie réclamera de lui et de tous les Italiens leur concours. »

Garibaldi ne se permet pas d'écrire à M. de Bismarck comme il écrit à Orense, à Castelar ou à Hugo. L'Allemand veut être respecté, et le « général » se soumet à cette humeur hautaine.

Néanmoins l'accord est visible, et M. de Bismarck, tout fier qu'il est, conspire avec Garibaldi. Il supporte, comme le roi d'Italie, qu'il lui conseille en public un crime que la Commune de Paris a commis peut-être sans l'avoir médité. « L'extermination des prêtres » doit précéder le conflit, ou nous sommes perdus. » Cela s'adresse à M. de Bismarck comme au roi d'Italie, son allié.

Garibaldi, parfaitement libre de dire de telles choses et parfaitement capable de les faire, est une puissance italienne avec laquelle le roi Victor-Emmanuel doit compter, et contre laquelle M. de Bismarck peut-être ne protesterait pas sans inconvénient s'il voulait se faire cet honneur.

Nous l'avons dit il y a longtemps, car cette chose a été de bonne heure visible : M. Bismarck a fait l'Allemagne comme Victor-Emmanuel a fait l'Italie, par le concours de la Révolution, et la Révolution est plus victorieuse que l'un et l'autre.

Ils ont cru qu'ils la tromperaient, c'est elle qui les a trompés. Elle domine leur politique et l'entraîne à l'abîme. Elle a conquis par eux les territoires dont ils ont cru s'emparer.

Leurs soldats sont devenus ses sicaires, et elle est entrée chez eux lorsqu'ils croyaient qu'elle leur donnait le bien d'autrui. Ils ont travaillé uniquement pour elle. S'ils ne le savent pas encore, ils le sauront bientôt ; mais déjà il n'est plus temps.

Ils l'aideront à détruire, elle ne les aidera pas à reconstruire, et les voici contraints de délibérer avec un fou armé d'un poignard qu'il tournera contre eux.

Nouvelles militaires.

Le *Journal du Cher* annonce que M. le général Ducrot, commandant le 8^e corps d'armée, s'occupe beaucoup en ce moment d'une sorte d'institution qu'il paraît avoir l'intention de greffer sur celle du volontariat d'un an. C'est une Ecole, qui serait établie à Bourges, destinée à former des officiers pour l'armée active et pour l'armée territoriale, et qui serait établie sur les bases suivantes :

Au bout de six mois de service dans leurs corps respectifs, les volontaires d'un an seraient admis à concourir pour l'Ecole en question.

Au bout de six mois d'Ecole, les sujets, qui se trouveraient ainsi avoir parfait l'année de service militaire exigé par la loi, seraient libres de rentrer dans leurs foyers ou de rester.

Dans le premier cas, ils n'obtiendraient que la position acquise à tous les volontaires, soit une commission de sous-officier, si

toutefois, bien entendu, ils remplissaient les conditions acquises. Mais ceux qui consentiraient à passer une année de plus dans ladite Ecole seraient susceptibles, après examen, de recevoir un brevet d'officier dans l'armée territoriale.

Enfin ceux qui, au bout de cette seconde année, voudraient continuer de servir, le feraient dans un régiment en qualité de sous-officier et seraient portés de droit au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant dans l'armée active.

A cette innovation s'en joindrait une autre :

L'Ecole dont il s'agit serait ouverte non-seulement aux volontaires d'un an, mais aussi aux sous-officiers les mieux notés, reconnus les plus capables dans leurs corps, et quand ils retourneraient à leurs régiments après avoir satisfait aux examens de sortie, ils jouiraient du privilège de figurer immédiatement et de droit au tableau d'avancement.

Les journaux d'Orléans publiaient vendredi l'ordre suivant, qui venait d'être adressé aux troupes de la garnison :

« Dimanche, 28 courant, à 11 heures du matin, sera célébrée une messe à Saint-Pierre-du-Martroi, à l'occasion de la Saint-Maurice.

» Le bataillon de chasseurs à pied fournira 60 hommes commandés par un capitaine, et sa fanfare.

» Le 65^e enverra à l'église 25 hommes en armes sous les ordres d'un officier.

» Saint-Maurice étant le patron de l'armée, le général invite MM. les officiers, fonctionnaires militaires, sous-officiers et soldats à assister à cette cérémonie.

» Orléans, 25 septembre 1873.

» Le général commandant la subdivision du Loiret,

» DE POTIER. »

Les habitants de Verdun avaient demandé au maréchal-président quatre des pièces d'artillerie qui garnissent leur rempart, pour perpétuer le souvenir de leur courageuse résistance. Leur pétition a été transmise au ministre de la guerre, avec une note du maréchal lui-même, recommandant qu'on y fit droit.

Nouvelles extérieures.

RETOUR DU SHAH EN PERSE.

Un télégramme de l'Agence Reuter nous donne des détails sur les événements politiques qui se sont produits dans la suite du shah à sa arrivée dans ses Etats :

« La crise qui a amené la démission du grand-vizir a été causée par un complot secret entre une partie de la suite du shah, plusieurs des princes, et divers ministres et mollahs influents, restés à Téhéran. On a lieu de croire que les conspirateurs ont trouvé de l'appui dans le harem.

» A l'arrivée du shah à Rescht, les princes se retirèrent dans un asile et déclarèrent ne pas vouloir en sortir, à moins que le grand-vizir ne fût congédié. Sa Majesté refusa d'accéder à cette exigence ; mais le grand-vizir offrit sa démission, après avoir néanmoins réfuté les accusations portées contre lui et avoir établi qu'il n'avait agi que dans l'intérêt de Sa Majesté et pour le bien du pays.

» Le shah finit, quoiqu'à contre-cœur, par accepter la démission. On repartit pour Téhéran ; mais, dès le lendemain, le shah mit son ministre en présence de ses adversaires, et le grand-vizir ayant prouvé le néant des charges arguées contre lui, le shah approuva entièrement sa conduite et le rétablit dans sa dignité.

» En même temps, Sa Majesté ordonna à cinq des princes mécontents de le précéder dans la capitale pour annoncer aux conspirateurs qu'ils auraient leur pardon s'ils repreneaient leurs fonctions ; mais que, sinon, ils seraient décapités.

» Trois jours après, lorsqu'on fut arrivé à Mangil, le shah reçut un télégramme de la capitale, réclamant de nouveau la destitution du vizir, avec menace d'une révolte. Sa Majesté accepta alors une seconde fois la démission de son ministre et l'autorisa à se rendre à Koom. Mais les ennemis du vizir ayant propagé le bruit qu'il parlait comme prisonnier, le shah, craignant quelque trahi-

son, l'envoya comme gouverneur à Rescht. L'opinion générale est qu'il sera sous peu réintégré dans ses fonctions. »

Au fond, il paraît que le shah s'est assez ennuyé en Europe et que, après son passage à Paris, il avait hâte de regagner la Perse. Le monde civilisé ne l'a donc pas autant séduit qu'on aurait pu le croire ; ce qui le prouve, c'est l'influence que le parti rétrograde garde auprès de lui.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général Bonnemain est arrivé hier à Saumur, pour l'inspection de l'Ecole de cavalerie. Il doit séjourner plusieurs jours dans notre ville.

Hier soir, la musique municipale, qui se fait trop rarement entendre en public, avait attiré beaucoup de monde à l'intérieur et aux abords du square. Sous la direction de M. Meyer, elle a brillamment exécuté plusieurs morceaux de son répertoire, notamment la polka intitulée *les Pèlerins*, une mazurka, un duo du *Chalet* pour saxophones, et le quadrille de la *Fille de M^{me} Angot*. Ce dernier morceau est extrait, comme on sait, de l'œuvre de Charles Lecoq, laquelle obtient un si grand succès sur différentes scènes et que nous verrons probablement à Saumur le mois prochain.

Nous souhaitons que les concerts de notre musique deviennent plus fréquents à l'avenir, afin que chacun puisse juger des progrès et de la bonne volonté des exécutants.

Dimanche dernier, lors du festival d'Angers, en voyant défiler sur la ligne des boulevards toutes les sociétés lyriques et orphéoniques, nous avons regretté de ne pas voir figurer dans le cortège la musique de Saumur, qui eût certainement obtenu au concours la récompense de ses travaux et mis en évidence le zèle et l'habileté de son chef.

Le lieu choisi pour les concerts de la musique municipale, connu sous le nom de *square du théâtre*, et qui a déjà été modifié à plusieurs reprises, va subir de nouvelles transformations.

Les principales consistent dans l'établissement d'un kiosque pour la musique, à l'extrémité du jardin, près de l'Hôtel-de-Ville, et la création d'un bassin vis-à-vis la rue de la Cour-Saint-Jean.

Ces améliorations ne pourront qu'être bien accueillies.

On sait que notre société harmonique, pour se faire entendre favorablement, est mal placée auprès du péristyle du théâtre, et la construction, dans une autre partie du square, d'une estrade mobile, qui n'est pas d'un effet très-gracieux, finirait par devenir dispendieuse.

D'un autre côté, la présence d'un bassin, quel que soit son exigüité, donnera quelque fraîcheur dans ce square, où les diverses plantations, par suite de la sécheresse et peut-être de la médiocrité des terres rapportées, offrent un aspect aride et peu séduisant.

Nous visitons, il y a huit jours, le jardin du Mail, à Angers, et à la vue de la luxuriante végétation de ses arbustes et de ses arbrisseaux, des quantités de fleurs variées se détachant au milieu d'une verdure quasi-printanière qu'encadrent des allées parfaitement entretenues, nous ne pouvions qu'envier nos voisins, dans l'impossibilité où nous sommes de leur montrer rien d'approchant.

Saumur ne possède ni mail, ni boulevards, ni promenades ; il n'a qu'un square de peu d'étendue : c'est une raison de plus pour chercher à faire de cet espace un charmant jardin où l'on se promènera avec plaisir. C'est ce qui aura lieu, croyons-nous, lorsque seront opérées les transformations que nous venons d'indiquer. Espérons-le.

ÉCOLE DE CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 30 août, l'ouverture et la clôture des cours des diverses divisions d'instruction de l'Ecole de cavalerie de Saumur auront lieu, à l'avenir, aux époques fixées ci-après :

Officiers d'instruction (lieutenants de cavalerie et officiers d'instruction d'artillerie et du train des équipages) : du 15 octobre au 14 octobre de l'année suivante.

Officiers-élèves (sous-lieutenants de cava-

lerie) : du 1^{er} novembre au 31 octobre suivant.

Sous-officiers de cavalerie (élèves-officiers) : du 1^{er} avril au 30 septembre de l'année suivante.

Sous-officiers d'artillerie, du train d'artillerie et du train des équipages militaires : du 15 octobre au 14 octobre suivant.

Aides-vétérinaires stagiaires : du 15 octobre au 14 octobre suivant.

Cavaliers élèves sous-officiers : Les cours de cette division sont de dix-huit mois. Les admissions ont lieu deux fois par an : le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

Un avis de M. le ministre de la guerre, en date du 20 septembre courant, adressé à MM. les généraux commandant les divisions territoriales, porte ce qui suit :

Maintenez dans leurs foyers, jusqu'au 1^{er} janvier prochain, les militaires de toutes armes envoyés en congé en vertu de ma circulaire du 20 mars dernier, qui auraient dû rentrer à leur corps le 30 septembre courant.

Les correspondances de Vienne, en parlant des fêtes qui viennent d'avoir lieu à l'occasion de la visite du roi d'Italie, signalaient la présence, au grand repas de gala offert par S. M. l'empereur d'Autriche, et à la revue d'honneur, de M. le colonel L'Hotte. Cet officier supérieur est l'ancien écuyer en chef de l'École de cavalerie de Saumur, qui a laissé de si excellents souvenirs à cette École militaire. M. le colonel L'Hotte commande actuellement le 48^e dragons.

Vendredi soir, entre dix et onze heures, le feu a éclaté, à Angers, à l'hôtel du Cheval de Bronze, boulevard des Pommiers, tenu par M. Davy. Il a été occasionné par une fuite de gaz qui s'était déclarée dans une chambre voisine des greniers à foin, du côté du boulevard. Une explosion a eu lieu, au moment où la maîtresse d'hôtel et une jeune servante venaient pour fermer le compteur.

Ces deux femmes ont été cruellement atteintes par les flammes au visage et aux mains. La servante, âgée de 48 ans, a dû être transportée à l'hospice Sainte-Marie. Les premiers soins leur ont été donnés dans l'hôtel par les docteurs Farge et Hacqué.

L'incendie a envahi en quelques instants les greniers comblés de foin et les écuries. Attaqué vigoureusement, il a résisté pendant deux heures aux efforts ; on a cependant pu s'en rendre maître vers une heure du matin. L'hôtel proprement dit et les bâtiments voisins ont été épargnés.

Mais il a fallu laisser se consumer complètement la masse énorme de foin accumulée dans les greniers, masse qu'on évalue à une cinquantaine de charretées, et qu'il était impossible d'éteindre ou déblayer pendant la nuit.

Les autorités civiles et militaires étaient accourues apporter le concours de leur présence sur le lieu du sinistre.

Quelques pompes particulières avaient été amenées, entr'autres celles de MM. Carriol, Besnard, et celle de l'École des Arts.

On estime la perte totale à 35 ou 40,000 francs.

L'ordre le plus parfait règne à Poitiers à l'heure de la retraite et pendant toutes les soirées.

Les personnes arrêtées dimanche dernier, et qui étaient encore sous les verrous, ont été mises en liberté.

Cependant, dit le *Journal de la Vienne*, il y a deux ou trois jours, nous savions qu'il avait été placardé pendant la nuit, dans les rues de Poitiers, une chanson écrite à la main. Comme tout en France se termine par des chansons, c'était pour nous un signe que les troubles des derniers jours étaient bien et dûment enterrés et qu'il n'en serait plus jamais question.

Cette nuit cependant, on a encore apposé une affiche manuscrite qui nous a paru être un peu plus sérieuse que la chanson, quoique rédigée en vers libres, et voilà pourquoi nous conseillons à nos concitoyens d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à un rassemblement.

Le bruit avait couru que le 2^e régiment de chasseurs devait quitter Poitiers et serait remplacé par le 10^e cuirassiers. Le *Journal de la Vienne* se dit en mesure d'affirmer qu'il

n'en est rien. Le 2^e régiment de chasseurs reste en garnison dans cette ville.

Le dimanche 14 septembre avait lieu à Ernée la distribution des prix décernés par le Comice d'Ernée et la société d'agriculture de Mayenne. Comme toujours, de nombreux discours ont été prononcés. On a banqueté, chanté, illuminé et tiré un feu d'artifice. Mais il paraît qu'on ne s'en est pas tenu là et que la radicaillerie d'Ernée a voulu, elle aussi, profiter de la circonstance, pour célébrer la fête à sa manière.

Toute la nuit, raconte l'*Indépendant de l'Ouest*, des bandes ont parcouru les rues en braillant la *Marseillaise* et en hurlant le *Ça ira* des beaux jours de 93, le tout entremêlé des cris de : *Vive Thiers ! vive Gambetta ! à bas Henri V ! à bas la calotte ! à bas les calotins !* On en est venu aux voies de fait contre la gendarmerie ; le maire a été houspillé, ses vêtements ont été déchirés ou arrachés et son parapluie brisé.

Des arrestations ont eu lieu et plusieurs individus attendent dans les prisons de Mayenne que la justice ait prononcé sur leurs actes.

La consécration de l'église de Chavagnelles-Eaux sera faite aujourd'hui 30 septembre, par M^r Grolleau, évêque d'Evreux.

Faits divers.

Il faut peser ses enfants pour savoir s'ils se portent bien. C'est le docteur Diday, de la Société protectrice de l'enfance, qui nous l'affirme :

De tous les signes, dit-il, auxquels on reconnaît un enfant bien constitué, le seul infaillicable c'est la pesanteur. Le bon sens populaire ne s'y est jamais trompé. — Quel bel enfant ! s'écrie-t-on sans cesse ; qu'il est lourd ! à peine si on peut le porter !

Le poids de l'enfant répond de sa santé ; il n'y a, pour savoir comment se porte le nourrisson, qu'à connaître deux choses : ce qu'il doit peser, ce qu'il pèse.

Mesdames les mamans, retenez bien ceci : De sept jours à cinq mois, un enfant à croissance régulière augmente de 20 à 25 grammes par jour. A partir de cinq mois, il augmente de 15 grammes par jour. A cinq mois il pèse le double de ce qu'il pesait à sa naissance ; à seize mois, le double de ce qu'il pesait à cinq mois.

Tel est le tarif exact, dit le docteur ; tout ce qui est au-dessous, tout déchet sur ce poids doit vous tenir en éveillé.

Quelles que soient sa grâce, sa gentillesse, sa vivacité, sa fraîcheur, un nourrisson qui ne pèse pas son poids, ou dont le poids ne suit pas la progression normale, doit être surveillé ; tout nourrisson dont le poids va en diminuant est malade ou couve une maladie.

L'enfant ne parle pas, il ne peut répondre si on lui demande ce qu'il a ; mais la balance répond pour lui.

M. Gaudier, pharmacien-chimiste à Orléans, annonce qu'il vient de découvrir un nouvel agent lumineux.

Par la fusion de trois métaux, l'aluminium, le cuivre et l'étain, il obtient un produit malléable, facilement transformable, en fil de laiton. Ce fil est enroulé autour d'une bobine de la composition de M. Gaudier, laquelle, au moyen d'un ressort spécial, est fixée au bas d'un vase de terre rempli d'eau. La bobine tourne automatiquement, par un mouvement semblable à celui d'une pendule, et laisse passer régulièrement un morceau de fil de longueur de 1 centimètre 1/2. Le métal s'enflamme instantanément et procure une lumière semblable à celle du gaz ou de la lumière électrique, mais qui ne blesse pas l'œil par sa vivacité.

Le prix de ce mode d'éclairage est modique. On ne brûle, en effet, à l'heure qu'un centimètre de métal.

Le monde aristocratique et religieux a fait tout récemment une grande perte. Le marquis de Mirville est mort après une longue maladie.

Le marquis de Mirville avait reçu du Pape la croix de Grégoire-le-Grand. Il est l'auteur de plusieurs volumes, pour démontrer

l'existence des démons au dix-neuvième siècle.

Robert Houdin avait été converti par lui au surnaturel, en assistant à une séance du somnambule Alexis.

Le marquis de Mirville laisse une fille mariée au comte Hoquart de Turbot, qui commandait la garde nationale mobilisée de la Seine-Inférieure pendant la dernière guerre.

Frédéric II, avec sa passion des chiens — passion fort légitime quand elle sait se contenir — a été, sans le savoir, l'un des inventeurs de l'enterrement civil. En mourant, il disait :

— Je veux être enterré avec mes chiens. Quelques années auparavant, il avait fait ériger, sur la terrasse de Sans-Souci, un tombeau en marbre à l'une de ses chiennes favorites, avec épithaphe en vers.

Il est vrai qu'il n'y eut pas de souscriptions pour ce monument. (*Paris-Journal.*)

MOYEN DE SAUVETAGE EN CAS D'INCENDIE.

On lit dans le *Journal du Havre* :

Voici un système de sauvetage en cas d'incendie employé en Amérique, où il rend des services quotidiens et qui mérite d'être signalé. Ceux qui construisent une maison sont tenus de faire ajouter une échelle qui part du toit pour aboutir au bas du premier étage, de telle sorte qu'on peut ou descendre des étages supérieurs s'ils sont en feu, ou, si l'incendie a attaqué le rez-de-chaussée, s'échapper par les toits et gagner les maisons voisines.

L'échelle est en fer et se compose d'un nombre suffisant de petits gradins distincts dans le mur de 45 en 45 centimètres. Cette ingénieuse disposition prévient l'échauffement que pourrait subir une échelle d'une seule pièce.

Pour en rendre l'accès facile, même aux enfants et aux vieillards, on a établi des montants ronds, de 2 centimètres et demi de diamètre. De plus, on a calculé la force de résistance des échelons sur le poids de l'homme le plus lourd.

On lit dans le *Daily-Telegraph* :

Une scène terrible a eu lieu samedi soir dans la ménagerie Manders, à Whitby. Plusieurs centaines de personnes y étaient réunies, lorsque quelqu'un cria qu'un des animaux était sorti de sa cage. On se précipita vers les diverses issues, et beaucoup de personnes furent blessées : deux chameaux obstruaient la principale sortie. En même temps, on entendit des cris affreux, poussés par un jeune homme, nommé Langley, qui était devenu la victime d'un tigre énorme qui avait, l'année dernière, dévoré le malheureux Mac-Carthy, le dompteur d'animaux féroces.

Le tigre s'efforçait d'attirer Langley à l'intérieur de sa cage, et poussait des rugissements effroyables, auxquels répondaient ceux du lion, son voisin. Quelques personnes frappèrent le tigre pour lui faire lâcher prise, avec leurs cannes et leur parapluies, tandis que d'autres couraient chercher des barres de fer.

Enfin, le monstre lâcha prise, et le malheureux Langley fut emporté évanoui, et perdant beaucoup de sang.

Un chirurgien se mit aussitôt à panser ses blessures, qui sont des plus graves, quoiqu'on espère encore sauver ses jours.

Son bras gauche a été dépouillé de ses muscles, depuis l'épaule jusqu'au coude, et sa poitrine n'est qu'une seule plaie. Sa main droite, au moyen de laquelle il essayait de se dégager, est en lambeaux.

Un des gardiens, qui a sauvé Langley, est aussi dans un état des plus graves. Les griffes du tigre ont pénétré profondément dans ses côtes. Il a été transporté, ainsi que Langley, à l'hôpital, où tous deux reçoivent tous les soins qu'exigent leurs blessures.

Excellent moyen pour faire fuir les créanciers.

Un maréchal des logis chef de dragons en garnison à Nevers, ayant reçu de l'argent de sa famille, convertit la somme en petites pièces d'or de cinq francs, et ne trouvant pas de cachette plus sûre pour les conserver que le fourreau de son sabre, jeta dedans son magot.

Ce maréchal des logis, qui était un fils de famille, avait quelques dettes criardes sur la conscience, et comme il négligeait de les payer, ses créanciers portaient plainte à son capitaine.

— Marchef, lui dit celui-ci d'un ton sévère, vous avez des dettes. Je vous préviens que si dans la huitaine vous n'avez pas payé tout le monde, je vous ferai casser.

— Mon capitaine, répondit le dragon, je ne demande pas mieux que de satisfaire mes créanciers ; mais ils ne veulent pas recevoir mon argent. Ce n'est pas de ma faute.

— Comment cela ?

— Chaque fois que je veux les payer, je suis obligé de tirer mon sabre du fourreau afin de prendre mon argent, et quand j'ai la main sur la poignée de l'arme ils détalent sans crier gare. Ils croient que je veux leur couper les oreilles.

Le nouvel emprunt ottoman, dont les dépêches de Constantinople ont annoncé dernièrement la signature, sera émis dans quelques jours. Le puissant patronage de la Société de Crédit Mobilier, de la Banque Impériale ottomane et des autres capitalistes intéressés assure dès à présent le succès de cette opération.

Emis à 297 fr. 50, en obligations au porteur, rapportant 30 fr. et remboursables à 500 fr., l'emprunt 1873 offrira aux capitaux d'épargne, par suite des conditions de versement et de remboursement, un placement de près de 12 0/0. On peut donc s'attendre à le voir accueilli avec faveur, le public souscripteur ayant toujours trouvé, dans les valeurs ottomanes, des revenus élevés et une grande sécurité.

L'émission sera faite à Paris par la Société du Crédit Mobilier, et à Londres par la Banque Impériale ottomane.

Bulletin commercial et agricole.

PRIX DES FARINES.

Paris, 27 septembre.

Nous pouvons constater aujourd'hui une baisse significative. De 53 fr. 08, cours d'hier, les farines supérieures sont descendues au cours de 53 fr. 56. C'est une baisse de 4 fr. 52 sur les cours d'hier et de plus de 3 francs sur les prix les plus élevés de la crise. Devant cette rapidité de la baisse on peut espérer une fin très-prochaine de la crise.

Arrivages : 4,130 qx 05 kil.

Existences à ce jour : 8,874 qx 98 kil.

Ventes : 843 qx 69 kil.

Par une contradiction dont nous avons peine à nous rendre compte, tandis que le cours des farines supérieures baisse rapidement, celui des 8 marques, dont la qualité est à peu près égale, continue à s'élever. Il était hier de 88 fr. 25 et 88 fr. 50 ; il est monté aujourd'hui à 89 fr. 25. On attribue généralement cette hausse à la spéculation, mais nous croyons qu'elle ne saurait persister au-delà de la semaine prochaine.

Sur les blés, les prix ne varient pas et la tendance générale est toujours à la baisse.

A Marseille, le marché d'hier a été calme, avec faible tendance à la hausse.

Les ventes générales de la journée sur cette place ont atteint 18,400 hectolitres et les importations 14,400 hectolitres.

Le stock, dans les docks et entrepôts de Marseille, est de 14,262 hectolitres. Les importations de la semaine ont atteint 221,630 hectolitres, et les ventes générales pendant la même période 148,880 hectolitres.

Pour les articles non signés : P. GODART.

Publications de mariage.

Louis Guichard, perrayer, de Cunault, et Eugénie Chuche, couturière, de Saumur. Benjamin Jamin, agent-voyer, et Marie Bonnin, propriétaire, tous deux de Saumur.

René-Alexandre Thierry, cordonnier, de Villebernier, et Léonie Baudineau, couturière, de Saumur.

Alexis Gaschet, tailleur de pierres, de Saumur (veuf), et Rosalie Goizet, cuisinière, de Saumur.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures. — L'esprit de parti (suite). — Les Théâtres. — Les dix-huit régions militaires. — Revue comique du mois, par Bertall. — La libération du territoire (fin). — Bulletin bibliographique. — Eaux gazeuses : M. Mondollot fils. — Echecs.

Gravures : M. Coste. — L'évacuation : le dernier bataillon allemand passant la frontière. — Espagne : la place du marché de la Lonja de Seda, à Valence; — Le bombardement d'Almeria; — Les carlistes prenant position devant Tolosa; — Tolosa, entrée par la porte d'Irun; — Vue générale de Bilbao. — Types et physiologies de Paris : le cavalier du dimanche. — Revue comique du mois, par Bertall (7 sujets). — Exposition universelle de Vienne : appareil pour la fabrication des eaux gazeuses exposé par Mondollot fils. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 33^e fascicule, ECR à EMB est en vente.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV^e de sa remarquable Histoire de la Restauration. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'aïnesse, où l'opinion publique se manifesta d'une manière éclatante dans les funérail-

les populaires du général Foy et dans celles de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I^{er}, la prise de Missolonghi et le massacre des janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écroulera le gouvernement de la Restauration.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits

par M. Lemarinier, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE 1873.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Lists various financial instruments and their market movements.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Table of train departures from Saumur to Angers, including times and service types (express-poste, omnibus).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Table of train departures from Saumur to Tours, including times and service types (omnibus-mixte, omnibus, express, omnibus, express-poste).

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BAUDRY, ancien notaire à Varennes-sous-Montsoreau, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (346)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

ON DEMANDE A EMPRUNTER une somme de 11.000 fr. (5.000 et 6.000), pour rembourser deux prix de vente d'immeubles.

Subrogation dans le privilège des vendeurs. S'adresser audit notaire. (388)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Quarante-deux ares 24 centiares de pré, dans la prairie du Jugasteau, commune de Saint-Lambert-des-levées, joignant du midi la ferme des Tisonnières, du couchant la rue du Marais et du nord le marais de Saint-Lambert. S'adresser audit M^e DENIEAU.

Etude de M^e DENIEAU, notaire, à Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, En l'étude dudit M^e DENIEAU, 1^o Trente-six pieds de beaux peupliers; 2^o Et quatorze pieds de noyers, Complantés sur la terre du Beilay, commune d'Allonnes. S'adresser, pour visiter, aux gardes de la propriété, et, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le dimanche 5 octobre 1873, à midi, au domicile, à Munet, de la veuve Tessier-Sourdeau, Il sera procédé à la vente du mobilier et des ustensiles d'un fonds de forgeron - taillandier, comprenant : meule, enclume, soufflet, étan, marteaux et manches, outils de maréchal, etc. Au comptant et 5/00 en sus.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, MAISON

Au Pont-Foucard, commune de Bagneux.

Six chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier, grenier, écurie, remise, cave voûtée, deux celliers, cour, chambre à feu au fond, portail sur la nouvelle route, portail sur l'ancien chemin. S'adresser à M^{me} veuve Louis PATRIS, au Pont-Foucard, ou à M^e CLOUARD. (371)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite.

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Et pour la Saint-Jean 1874.

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PÉCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

M. E.-F. FAVREAU

MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE,

Préviens le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Tour, chez son frère, M. MERCEAU.

AVIS.

La chasse est interdite sur les propriétés ci-après :

- 1^o La Fontaine, commune d'Allonnes; 2^o Beaumelles, dite commune d'Allonnes; 3^o Le Buton, commune de La Breille; 4^o La Buffaie, commune de La Breille; 5^o Et le Vau-de-Chevré, communes de La Breille et de Brain; Appartenant à M. DENIEAU, ancien notaire à Allonnes. (391)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M. TIERCELIN, VÉTÉRINAIRE, a l'honneur de prévenir que les bruits répandus d'une cessation de sa clientèle, mis en circulation par la malveillance, dans un but facile à saisir, sont complètement dénués de fondement. Il continue, comme par le passé, l'exercice de sa profession. (372)

AVIS AUX DAMES

N'ACHETEZ PLUS DE PANAMA Pour 25 centim. Avec LA PANAMINE ROZIÈRE ON NETTOYE TOUTES LES ÉTOFFES AUSSI BIEN QUE LE DÉGRAISSEUR LA PANAMINE ROZIÈRE se dissout dans l'eau. On peut nettoyer immédiatement.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPPELLE 144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chevergne, rue de la Tonnelles. — A Angers : pharmacie Brard, 5, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 57, rue Beaurepaire. (235)

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°. Dictionnaire de la Conversation, 16 vol. Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°. Conférences d'Angers, belle édition. Histoire ancienne, romaine, par ROLLIN. MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.